

N°	MOIS	ANNEE
4	OCTOBRE	2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le 5 octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie Christine CHAVILLON**, le Maire.

Étaient présents : M JAMOT, M JONIEC, MME JONIEC, M BERTHON, M CAPELLE, MME MURET, MME CLEMENCE, M BLONDEAU, MME SCHMIT,

Étaient absents excusés : M DE LAROCHE a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

Étaient absentes : MME PATIN, MME GADRAS, MME GIMENO, MME COURREGÉ

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	10	Date de la convocation	25 SEPTEMBRE 2023
Nombre de membres votants	11	Date de l'affichage	25 SEPTEMBRE 2023

OBJET : DEMANDE DE LANCEMENT D'UN MAPA POUR LA REHABILITATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR TOUTE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME V.R.D 2022-2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Nouveau Code des Marchés Publics,

Vu la délibération N°5 du 17 novembre 2022 portant sur le programme 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers (VRD)

Vu l'arrêté du Conseil Départemental en date du 23 février 2023 accordant une subvention à la Commune pour un montant plafonné à 166 944 €

Vu la réunion de la commission travaux en date du 02 octobre 2023,

Vu la délibération N°03 du 3 octobre 2023 valisant le choix de la maîtrise d'œuvre

Considérant que les procédures sont adaptées entre 40 000 € et le seuil de 5 382 000 € HT pour les marchés publics de travaux

Considérant que le marché de travaux pour la réhabilitation de l'éclairage public a été évalué à 253 330.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité 11 voix POUR,**

Décide le lancement d'un MAPA pour la réhabilitation de l'éclairage public

Dit que l'opération est inscrite au budget primitif 2023 en dépenses de d'investissement à l'article 2315

Autorise Mme le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Dit que la présente délibération sera adressée à Madame la Sous-Préfète des Yvelines et à Mr le Comptable du SGC de Rambouillet

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire,
Marie-Christine CHAVILLON